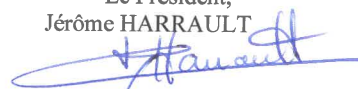


Le Comité Syndical est convoqué à la Mairie d'Allonnes le
JEUDI QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX à 18 heures 30

ORDRE DU JOUR

- Comptes de Gestion et Administratif 2021
- Budget primitif 2022 : Affectation du résultat de fonctionnement de clôture 2021
- Budget Primitif 2022
- Affaires diverses

Le 01 avril 2022
 Le Président,
 Jérôme HARRAULT



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quatorze avril à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie d'Allonnes, sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Président, en réunion ordinaire.

Étaient présents :

- *Délégués titulaires :* HARRAULT Jérôme – *Commune d'Allonnes*, BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice – *Commune de Brain sur Allonnes*, PONCET Armelle, VIRIEUX Marie-Claire – *Commune de La Breille-Les-Pins*, BERTIN Guy, DELAUNAY Willy – *Commune de Neuillé*, MIGLIERINA Jean-François, DUBOIS Martine – *Commune de Villebernier*, BERTRAND Béatrice – *Commune de Vivy*.
- *Délégué suppléant avec voix délibérative :* Néant.
- *Déléguée suppléante sans voix délibérative :* BOUCHER Annick – *Commune de Brain-sur-Allonnes*.

Étaient absents et excusés :

- *Délégués titulaires :* BERTHELOT Philippe – *Commune d'Allonnes*, TALLUAU Gilles – *Commune de Varennes-sur-Loire*, NAUDIN Thierry – *Commune de Vivy*.

Était absente :

- *Déléguée titulaire :* JOUSSELIN Christine – *Commune de Varennes-sur-Loire*.

Secrétaire de séance : BERTRAND Béatrice.

Assistait également à la réunion :

- RAIMBAULT Jean-Luc – Secrétaire du SIVM.

Compte de Gestion 2021

DCS 2022-04-05 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 22/04/2022

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Comité Syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents,

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal qui se rapporte au budget S.I.V.M. du Pays Allonnais, au titre de l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Comptes Administratif 2021

DCS 2022-04-06 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 22/04/2022

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Les membres du Comité Syndical, placés pour la circonstance sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, approuvent à l'unanimité le Compte Administratif établi par M. le Président, qui se rapportent au budget du S.I.V.M. du Pays Allonnais pour l'exercice 2021.

S.I.V.M. du Pays Allonnais

M14

Section de Fonctionnement

- Dépenses réalisées :		100 099.28 €
- Recettes réalisées :		92 553.48 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	Déficit	7 545.80 €
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 :	Excédent	38 266.73 €
Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2021 :		0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 :	Excédent	30 720.93 €

Section d'Investissement

- Dépenses réalisées :		65 000.00 €
- Recettes réalisées :		79 273.18 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	Excédent	14 273.18 €
Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 :	Excédent	170 739.26 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 :	Excédent	185 012.44 €

Budget primitif 2022

Affectation du résultat de fonctionnement de clôture 2021

DCS 2022-04-07 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 22/04/2022

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Le Comité Syndical,

Vu les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2021, approuvés,

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture, ainsi défini, constaté à la fin de l'exercice 2021 de la façon suivante sur le budget 2022 :

Budget Syndical

M14

Constat clôture exercice 2021 :

Fonctionnement :	Excédent	30 720.93 €
Investissement :	Excédent	185 012.44 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

Au compte 110 – Report à nouveau :	30 720.93 €
- <i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	

Budget Primitif 2022

DCS 2022-04-08 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 22/04/2022

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

M. le Président présente au Comité, la proposition de Budget Primitif au titre de l'exercice 2022.

Après l'avoir examiné et en avoir délibéré,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 17 mars 2022,

Le Comité adopte ladite proposition de Budget Primitif 2022 à l'unanimité des membres présents.

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Section de Fonctionnement

Dépenses

011 – Charges à caractère général	12 900.00 €
60628/011 - Autres fournitures non stockées	500.00 €
6064/011 - Fournitures administratives	300.00 €
61558/011 - Entretien autres biens mobiliers	1 500.00 €
6161/011 - Primes d'assurances – Autres	900.00 €
6188/011 - Divers – Autres frais divers	8 000.00 €
6232/011 - Fêtes et cérémonies	1 500.00 €
6261/011 - Frais d'affranchissement	200.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	32 151.93 €
6574/65 - Subventions de fonctionnement aux associations	10 000.00 €
65888/65 - Charges diverses de gestion courante - Autres	22 151.93 €
66 – Charges financières	12 358.00 €
66111/66 - Intérêts des emprunts et dettes – Intérêts réglés à l'échéance	11 883.00 €
66112/66 - Intérêts des emprunts et dettes – Intérêts – Rattachement des ICNE	475.00 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	65 000.00 €
6811/042 - Dotation aux amortissements	65 000.00 €
Sous-Total	122 409.93 €
023/023 - Virement à la section d'investissement	0.00 €
Total	122 409.93 €

Recettes

74 – Dotations et participations	89 337.00 €
74748/74 - Participations des communes	89 337.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	2 352.00 €
7588/75 - Produits de gestion courante – Autres produits divers de gestion courante	2 352.00 €
002/002 - Résultat de fonctionnement reporté	30 720.93 €
Total	122 409.93 €

Section d'Investissement

Dépenses

16 – Emprunts et dettes assimilées	65 000.00 €
1641/16 - Emprunts en cours	65 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	185 012.44 €
2188/21 - Autres immobilisations corporelles	<u>185 012.44 €</u>
Total	250 012.44 €

Recettes

001/001 - Résultat d'investissement reporté	185 012.44 €
021/021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	65 000.00 €
2804172/040 - Amortissement des immobilisations incorporelles – Autres EPL – Bâtiments et instal.	<u>65 000.00 €</u>
Total	250 012.44 €

Autoroute A85 – Echangeur de « La Chaussée » à Brain-sur-Allonnes

Concernant le projet d'échangeur de Brain-sur-Allonnes, M. le Président indique avoir des difficultés à obtenir une programmation de réunion avec la Préfecture de Maine-et-Loire, comme cela avait été envisagé lors des échanges du 22 février dernier à Allonnes avec VINCI Autoroutes, malgré l'intervention de la Députée Anne-Laure BLIN.

M. BERTIN souligne qu'il est dommage que le sort de cet échangeur soit, à priori, établi en haut lieu sans que les élus du territoire n'aient été entendus.

Achats groupés et mutualisés de matériels et équipements

Plusieurs acquisitions de matériels et équipements, soit groupés soit mutualisés, sont envisagés tels qu'un désherbeur mécanisé, des défibrillateurs et des barrières anti véhicules béliers mobiles.

M. Gilles TALLUAU, référent en la matière, est chargé de ce dossier.

La séance est levée à dix-neuf heures trente minutes.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 22/04/2022